



Quel sont les suites après une déposition de plainte ?

Par **emi2**, le **05/05/2016** à **09:58**

Bonjour,rrnJ'ai fait une déposition de plainte en décembre suite à une agression de mon ex. et j'ai fait une main courante pour harcèlement et menace de mort de la part de sa petite amie actuelle.rrnA ce jour, je n'ai toujours pas de réponse sachant que j'ai vu un médecin légiste et qu'il y'a des témoins.rrnJ'aimerais savoir quand est-ce que j'aurais une réponse ? et est-ce que mon ex-compagnon aura une sanction ? si oui laquelle ? rnEst-ce que je peux demander des dommages-intérêts ? et à qui ?rrnCar aujourd'hui encore, je fais des crises de panique, je me suis même évanouie, et j'aimerais vraiment qu'il y ait des conséquences de ses actes car je suis au plus mal.rrnrrnMerci bien.

Par **Tisuisse**, le **05/05/2016** à **11:20**

Bonjour,rrnVotre dépôt de plainte doit s'accompagner d'une "constitution de partie civile". Vous avez donc tout intérêt à prendre un avocat, au besoin via l'aide juridictionnelle, et à demander à votre avocat de faire le nécessaire dans ce sens.

Par **emi2**, le **05/05/2016** à **11:39**

merci beaucoup ! par contre je suis étudiantes c'est possible d'avoir un avocat commis d'office ou je ne sais pas gratuit

Par **emi2**, le **05/05/2016** à **11:44**

et une autre questions il y'a un délais pour faire ça ? vue que cet hitoire date du 12 décembre, ce n'est pas tard si je contacte un avocat d'ici la semaine prochaine ?